

À Paris, le - août 2025

Communiqué de presse

La Fondation pour l'Enfance se constitue partie civile dans l'affaire Bétharram

La Fondation pour l'Enfance annonce sa constitution de partie civile dans la procédure contre un ancien surveillant de Notre-Dame de Bétharram, accusé de violences sexuelles et physiques commises sur des enfants au sein de l'institution. Cette démarche s'inscrit dans la continuité de l'action de la Fondation, qui se constitue partie civile dans de nombreuses affaires similaires afin de soutenir les personnes victimes et poursuivre la lutte contre les violences faites aux enfants en mobilisant l'ensemble de la société.

Les violences sexuelles et les violences physiques graves exercées sur des mineurs constituent des crimes et des délits aux atteintes graves à l'intégrité physique et morale des enfants. Ces actes représentent une violation intolérable des droits fondamentaux de l'enfant et appellent une réponse judiciaire ferme. La Fondation souhaite rappeler que ces violences ne sont pas seulement porteuses de conséquences psychologiques et physiques durables : elles sont interdites par la loi et doivent être systématiquement poursuivies et sanctionnées.

« La protection et la défense des enfants victimes sont au cœur de notre mission. En nous constituant partie civile dans cette affaire, nous affirmons notre engagement à soutenir les victimes et à contribuer à la manifestation de la vérité », déclare Joëlle Sicamois, directrice de la Fondation pour l'Enfance.

La Fondation pour l'Enfance rappelle son rôle historique dans la prévention, l'accompagnement et la protection des enfants victimes de violences et continuera à mettre son expertise à disposition pour soutenir les enfants et leurs familles tout au long de cette procédure.

La Fondation pour l'Enfance est représentée par **Maître Céline Astolfé avocate associée de Lombard Baratelli Astolfé & associés.**

À propos de la Fondation pour l'Enfance

La Fondation pour l'Enfance est une organisation reconnue d'utilité publique qui, depuis sa création, protège et défend les droits des enfants, en luttant contre toutes les formes de violences et de maltraitances, à travers des actions de plaidoyer et de sensibilisation. La Fondation pour l'Enfance agit auprès de l'ensemble des parties prenantes dont l'action touche à l'Enfance ; elle collabore étroitement avec les législateurs et les décideurs politiques pour faire évoluer les réglementations. Parallèlement, elle mène des campagnes de sensibilisation auprès des parents et des professionnels, avec une attention particulière portée aux enfants de 0 à 6 ans, âge crucial de leur développement.

Contacts presse

[Gantzer Agency](#)

Eve Jouandin - eve.jouandin@gantzeragency.com - 07.88.39.61.16

Myriam Baldé - myriam.balde@gantzeragency.com - 06.71.87.00.10